

**DÉLIBÉRATION N° 24/04-07
COMITÉ SYNDICAL
EN SÉANCE DU VENDREDI 24 MAI 2024**

OBJET : PARTENARIAT « APP CHENE 1 » (dossier SIDÉLEC / CIVIS / CINOR lauréat).

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, et le **VENDREDI 24 MAI à 11h05**, le Comité Syndical du SIDÉLEC Réunion s'est réuni en quatrième séance annuelle sur convocation faite par le Président de l'Établissement Public, Monsieur Maurice GIRONCEL le **16 mai 2024**. Clôture de la séance à **12h30**.

La séance a été ouverte par le Président, Monsieur Maurice GIRONCEL qui a assuré la Présidence de la séance pour les points inscrits à l'ordre du jour.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Maurice GIRONCEL Président du SIDÉLEC Réunion / M. Stéphano DIJOUX 1^{er} Vice-Président et délégué Titulaire de la Commune de Saint-Pierre / M. Éric DELORME, 2^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Denis / M. Harry MOREL, 3^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Joseph / M. Yolain OLIVATE, 4^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Paul / M. Mathieu HOARAU, 5^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de l'Étang-Salé / M. Patrice ELLAMA, 6^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoît / M. Laurent RAMASSAMY, 7^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-André / M. Marcel DAMOUR, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Salazie / M. Armand VIENNE, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de la Possession / M. Jacques TECHER, Membre du bureau et délégué titulaire de la commune de Cilaos / M. Pierrot CANTINA, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune des Avirons / M. HIPPOLYTE Henry, Délégué titulaire de la Commune du Port / M. Bernard MARIMOUTOU, délégué titulaire de la commune de Saint-Louis / M. DORO Joan, délégué titulaire de la commune de la Plaine des Palmistes / M. Éric AH HOT, délégué suppléant de la commune du Tampon.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Gilles Lionel GRONDIN, délégué de la commune de Saint-Philippe par M. Maurice GIRONCEL, Président du SIDÉLEC Réunion / M. Éric ROUGET, délégué suppléant de la commune de Bras-Panon par M. Laurent RAMASSAMY, 7^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-André.

SONT ARRIVÉS EN COURS DE SEANCE : Néant.

SONT PARTIS EN COURS DE SÉANCE : Néant.

ÉTAIENT EXCUSÉS ou ABSENTS :

M. André DUPREY, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de l'Entre-Deux / M. Josian ZETTOR, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Trois Bassins / M. Jean-Denis HOARAU, délégué titulaire de la commune de la Petite-Ile / M. Fabien AURE, délégué titulaire de la commune de Trois-Bassins / M. Dominique PANAMBALOM Délégué Titulaire de la Commune de Sainte-Rose / M. André M'VOULAMA Délégué Titulaire de la Commune de Sainte-Marie / M. Gilles Lionel GRONDIN, délégué de la commune de Saint-Philippe.

Les membres présents ont pu délibérer en exécution des Articles L. 2121-17 et L.5211-10 du code général des collectivités Territoriales, et conformément à la délibération n° 20/02-01 du Comité Syndical en séance du vendredi 24 juillet 2020.

SECRETARIAT DE SÉANCE :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Comité Syndical. Monsieur Patrice ELLAMA, 6^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoît a été désigné par vote à main levée (à l'unanimité des votants) pour remplir ces fonctions.

Le Président de séance certifie que cette délibération est publiée sur le site internet officiel du SIDÉLEC Réunion et que le nombre de membres en exercice présents et représentés a été de 18 sur 24 (16 présents et 2 représentés).

**DÉLIBÉRATION N° 24/04-07
 COMITÉ SYNDICAL
 EN SÉANCE DU VENDREDI 24 MAI 2024**

OBJET : PARTENARIAT « APP CHENE 1 » (dossier SIDÉLEC / CIVIS / CINOR lauréat).

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-11 ;*
- Vu l'arrêté préfectoral N° 680 en date du 29 Mars 2000 créant le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de la Réunion - SIDÉLEC RÉUNION ;*
- Vu les Statuts révisés du SIDÉLEC Réunion ;*
- Vu les délibérations 20/02-01 et 20/03-04 du Comité Syndical, les 24 juillet et 4 septembre 2020, relative à l'élection et délégation de pouvoir au Président du SIDÉLEC Réunion.*

Notre syndicat départemental acteur de la maîtrise de la demande en énergie de la zone non interconnectée de La Réunion a souhaité prolonger les actions engagées sur l'appel à projets (AAP) PALETUVIER 2 lancé par le programme ACTEE qui s'est terminé le 31 décembre 2023 et engager de nouvelles actions :

- Renouveler le poste d'économiste de flux pour accompagner en priorité les communes de Bras-Panon, de Saint-Benoît et de Saint-Joseph et ouvrir le dispositif aux autres communes qui souhaiteraient l'intégrer ;
- Proposer aux communes des audits énergétiques sur les sites les plus énergivores (recensement de l'économiste de flux) ;
- Financer une prestation de communication et de sensibilisation avec création de supports, à destination de nos communes membres.

L'objectif est de permettre aux communes de faire des choix en matière de performance énergétique et de gestion des consommables sur leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules), aider au passage des marchés et des travaux et suivre à long terme les travaux réalisés avec les économies d'énergie générées.

Suite à la réponse à l'AAP « CHÊNE 1 » en date du 27 septembre 2023, le jury a décidé de sélectionner le projet du SIDÉLEC (coordinateur du groupement), de la CIVIS et de la CINOR.

Le budget prévisionnel de ces actions s'établit à 269000 euros HT pour le SIDÉLEC et s'étale entre le 27/09/2023 et le 31/12/2026. L'aide sollicitée est de 164950 euros HT soit 61%. Le SIDÉLEC précise que ce service sera assuré par 1 équivalent temps plein basé au siège.

Il est attendu que les fonds attribués via cet AAP génèrent des actions concrètes permettant la réduction de la consommation énergétique avant la fin de l'AAP et du Programme ou a minima la mise en place de plans de travaux avec une faisabilité avérée.

Le récapitulatif des coûts et aides par lot et cumulés est présenté ci-dessous :

Récapitulatif par membre	SIDÉLEC	CIVIS	CINOR
Lot 1 – Ressources humaines – Économistes de flux et prestations intellectuelles	99000 €	99000 €	99000 €
Lot 2 – Outils de mesure et suivi	0 €	67000 €	7200 €
Lot 3 – Etudes énergétiques	150000 €	80000 €	90000 €
Lot 4 – Maîtrise d'œuvre	0 €	104025 €	0 €
Lot 5 – AMO et API	20000 €	30000 €	24800 €
Total – Coût global par membre	269000 €	380025 €	221000 €
Total – Coût global	870025 €		
Lot 1 – Ressources humaines – Economistes de flux et prestations intellectuelles	54450 €	54450 €	54450 €
Lot 2 – Outils de mesure et suivi	0 €	33500 €	3600 €
Lot 3 – Etudes énergétiques	97500 €	60000 €	58500 €
Lot 4 – Maîtrise d'œuvre	0 €	83220 €	0 €
Lot 5 – AMO et API	13000 €	19500 €	16120 €
Total – Aide ACTEE sollicitée par membre	164950 €	250670 €	132670 €
Total – Aide ACTEE sollicitée	548290 €		
Reste à charge par entité membre :	104 050 €	129 355 €	88 330 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS
LE COMITÉ SYNDICAL

- **ARTICLE 1 : Approuve** le plan de financement ;
- **ARTICLE 2 : Inscrit** les budgets nécessaires au financement de ce service ;
- **ARTICLE 3 : Charge** Monsieur le Président du SIDÉLEC Réunion et son Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Réunion ;
- **ARTICLE 4 : Autorise** Monsieur le Président du SIDÉLEC Réunion à signer tous documents afférents (charte, demande de financement à la FNCCR...).

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de La Réunion, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Pour extrait certifié conforme

Le Président du SIDÉLEC REUNION
Maurice GIRONCEL.

